

# CONCOURS "VILLES DE MIEL"

## 14ÈME ÉDITION DES ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ

L'Association nationale des maires et des élus locaux pour l'environnement et le développement durable — Les Eco Maires — et IdealCo organisent les 18, 19 et 20 septembre prochains à La Rochelle la 14ème édition des Assises Nationales de la Biodiversité.

Les Assises sont l'occasion pour les experts, les associations, les collectivités locales et les pouvoirs publics de partager leurs expériences, leurs attentes et leurs difficultés face à la protection de patrimoine naturel et du vivant.

Pendant trois jours, plénières, tables rondes, ateliers, documentaires, expositions et visites de sites sont proposés aux congressistes pour faire avancer ensemble la protection de la biodiversité.

## CONCOURS "VILLES DE MIEL"

Depuis 2016, dans le cadre des Assises Nationales de Biodiversité, Les Eco Maires organisent un concours national permettant à toute collectivité de présenter son miel local à un jury de professionnels et d'amateurs présents aux Assises.

Moment convivial au sein d'un événement d'envergure nationale sur les questions de biodiversité, le concours "Villes de Miel" a vocation à mettre en valeur le travail des collectivités qui s'engagent aux côtés des apiculteurs pour la protection de la biodiversité locale.

Le concours est l'occasion pour les collectivités participantes de faire connaître leurs engagements pour la protection de la biodiversité, dans une logique de valorisation des initiatives locales.



## LAURÉATS 8ÈME ÉDITION

MARVEJOLS



ST-LAURENT-DU-VAR



ARGENTEUIL



Contact :  
[biodiversite@ecomaires.com](mailto:biodiversite@ecomaires.com)

Villes de Miel



## “VILLES DE MIEL” FAIT PEAU NEUVE

UNE DOUBLE NOTATION SERA  
INSTITUÉE AFIN DE METTRE SUR UN  
PIED D'ÉGALITÉ LES CRITÈRES DE  
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET  
LES CRITÈRES GUSTATIFS.

Dans cette optique, deux notations seront mises en place.

La première session prendra place en amont des Assises. Un jury composé des partenaires du concours devra donner, sur des critères relatifs à la gestion et à la protection des pollinisateurs et de la biodiversité (politiques de préservation, actions engagées, sensibilisation, accompagnement du monde agricole pour freiner le déclin des pollinisateurs), une note sur 10 à chaque dossier de candidature.

La seconde session de notation se déroulera lors des Assises avec la mise à disposition pour les congressistes d'échantillons tests des différents miels candidats. Les testeurs pourront, sur des critères gustatifs, olfactifs et visuels, noter sur 10 les différents miels.

Une moyenne sur 20 des deux notes sera calculée afin de départager les collectivités.

“Villes de miel,  
c'est montrer  
que ville et  
pollinisateurs sont  
complémentaires”

MAUD LELIÈVRE  
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

